

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 16 décembre 2022

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2022-2023.454**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 4 novembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Savoir si l'énoncé de position sur la détention des renseignements provenant des bandes audios des moniteurs-défibrillateurs (MDSA) par les entreprises ambulancières a été modifié ou remplacé par un nouvel énoncé, règle, politique ou directive, bref tout document pertinent. Si oui, veuillez me faire parvenir les documents pertinents dans les meilleurs délais » (*sic*).

Nous tenons tout d'abord à vous présenter nos excuses pour ne pas avoir répondu plus rapidement à votre demande et nous vous informons que cette orientation ministérielle est toujours en vigueur aujourd'hui en date du 14 décembre 2022.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p.j.